

A l'Assemblée nationale, M. Le Royer présidait la réunion de la gauche républicaine. Il préside aujourd'hui ce même groupe au Sénat.

M. JULES FERRY

Le ministre de l'instruction publique présente à la Chambre des députés l'arrondissement de Saint-Dié (Vosges). Il est né le 5 avril 1832. Après avoir fait son droit à Paris, il se fit inscrire au bureau de cette ville en 1854, et fut au nombre de ces jeunes avocats qui se groupèrent, sous l'Empire, autour des députés de l'opposition. Il fut, en compagnie de M. Héroul, condamné dans le fameux procès des Treize. En 1865, il entra au *Temps*, où il écrivit une série d'articles dirigés contre l'administration du préfet de la Seine, qui furent réunis sous le titre spirituel de *Comptes fantastiques d'Hausmann*.

Elu député de Paris en 1869, M. Jules Ferry fut au Corps législatif l'un des principaux orateurs de la gauche. Membre du gouvernement de la défense nationale, il fut choisi comme secrétaire par ses collègues et délégué, pendant le siège, à l'administration du département de la Seine. M. Thiers nomma, en 1872, M. Jules Ferry à l'ambassade de Grèce. Il occupa quelque temps ce poste, revint prendre sa place à l'Assemblée et se démit de ses fonctions diplomatiques après le 24 mai.

M. LEPÈRE

M. Charles Lepère, qui passe du sous-secrétariat de l'intérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, est né à Auxerre, le 1er février 1823. Inscrit au bureau de sa ville natale, il y occupait une place distinguée.

Elu député au 8 février, il siégea à l'Union républicaine.

M. COCHERY

M. Louis-Adolphe Cochery, qui occupe le nouveau ministère des postes et des télégraphes, est député de Montargis.

Ancien secrétaire de Liouville, auprès duquel il succéda à M. Buffet. En 1848, il était chef du cabinet du ministre de la justice. Il entra au barreau et plaida jusqu'en 1848, époque à laquelle il fonda à Montargis un journal à l'aide duquel il se fit nommer député en 1869.

Le 4 septembre, il était avec M. Grévy de la réunion de députés qui protesta contre l'envahissement du Corps législatif ; il accompagna M. Thiers dans son voyage à Versailles, pour essayer d'obtenir la paix.

Depuis, il a constamment fait partie des Assemblées. Il remplissait, dans le ministère Dufaure, en qualité de sous-secrétaire d'Etat de M. Léon Say, les fonctions qu'on érige pour lui en ministère.

L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY

Le ministre de la marine, M. Jauréguiberry (Jean-Bernard), est né en 1815. Admis à l'école navale en 1831, il devint aspirant en 1832, enseigne en 1856, capitaine de vaisseau en 1860 et contre-amiral en 1869. Il fut chargé de diverses missions, prit part à la guerre de Chine, remplit les fonctions de gouverneur au Sénégal et reçut un commandement lors de l'expédition de Chine.

Nommé major de la flotte de Toulon en 1869, commandant en second de l'escadre d'évolution en 1870, il reçut, lors de l'invasion prussienne, le commandement de la 1re division du 16e corps d'armée de la Loire, et se conduisit si brillamment à Patay, que le gouvernement de la Défense nationale le nomma vice-amiral le 9 décembre. Le 6, il avait été mis à la tête du 16e corps d'armée de Chanzy ; pendant la retraite de cette armée vers Laval, il se distingua par sa vigueur et sa ténacité, notamment à la bataille du Mans, le 15 janvier 1871.

Nommé député des Basses-Pyrénées en 1871, il donna sa démission quelques mois après pour aller occuper la préfecture maritime de Toulon.

Quant à MM. Waddington, ministre des affaires étrangères et président du Conseil ; de Marcère, ministre de l'intérieur et des cultes ; Léon Say, ministre des finances, et de Freycinet, ministre des travaux publics, nous avons déjà donné leurs portraits et leurs biographies.

PAUL TAHOURENCHÉ, GRAND-CHEF DES HURONS

(Suite)

J'accentue l'esprit chrétien de la race huronne, parce qu'il est le secret de sa durée, qu'il l'a maintenue longtemps en force, et qu'il l'a sauvée lorsque sa ruine paraissait imminente. En se livrant au travail, à l'industrie, elle se soumettait à l'admirable châtement divin que nous impose la Foi et qui nous vaut toute la civilisation, au châtement qui a été le pardon de la première faute de l'homme : *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front*. Avant l'eau du Jourdain, la sueur du travail était le seul baptême des fils d'Adam ; depuis, ce baptême est tombé au second rang, mais sans pour cela cesser d'être méritoire.

Vous aurez vu sans doute quelque part ce petit tableau si touchant, qui représente une belle jeune fille après un naufrage sur mer, échappant à deux abîmes, la tempête et l'Océan, abordant un rocher surmonté d'une croix qu'elle saisit de ses deux bras, et qui, là, sauvée, mais toute navrée, tourne ses grands yeux noyés de douces larmes mêlées à l'onde amère, des yeux reconnaissants vers le Ciel qu'elle remercie du fond du cœur.

Ce petit tableau, charmant à voir, reproduit trait pour trait, par allégorie, l'image de la tribu huronne survivant, grâce à sa Foi, grâce à la Croix, au naufrage des plus grandes nations aborigènes de l'Amérique du Nord. Allez au Mexique, allez au Yucatan, vous y verrez des restes de villes et de monuments plus imposants que les ruines de Thèbes, de Memphis, plus grandioses comme œuvres d'hommes que les pyramides d'Egypte—et pas un nom, pas une idée sur ces nécropoles de peuples puissants. Ici, la race huronne a sa chapelle, toute neuve, toute jeune pourrais-je dire ; elle a sa croix qu'elle enlace de ses bras avec foi, amour et espérance d'une longue vie.

Il nous faut bien insister sur le caractère chrétien des Hurons, lorsqu'on voit des auteurs français comme Dumas, Assolant, et surtout Raoul de Navery, se complaire à la défigurer. Dans un de ses derniers livres, *Jean Canada*, rendu à sa neuvième édition en France, et popularisé ici dans le feuilleton de plusieurs de nos grands journaux, Raoul de Navery représente la race huronne sous les plus fausses couleurs. Il attribue des faits d'une férocité inouïe, même chez les Iroquois, à cette douce tribu qui, la première, s'est réfugiée dans le sein de l'Eglise, d'autres faits de haine, de vengeance atroce contre les Français qu'elle a tant aimés, et dont elle a été l'alliée constante et généreuse. Ce livre, *Jean Canada*, écrit dans un style burlesque, chargé d'épithètes inconscientes, rempli d'accrocs faits à la grammaire, d'un agencement pénible, dénué de tout intérêt, dont toute personne un tant soit peu renseignée ne saurait poursuivre sans dégoût la lecture jusqu'au bout, manquant d'informations, de couleur locale, de naturel, dont les descriptions topographiques sont mal écrites et faites à caprice, à plaisir ; ce livre, dis-je, qui ment effrontément sur notre race, doit être signalé ici pour sa hideur et son insanité. On a, malheureusement, trop prêté d'intérêt à ce gâcheur de papier, qui dénature les faits, égare l'imagination, qui écrit un français baroque, répudié, Dieu merci ! par les Hurons eux-mêmes. Je ne saurais relever toutes les balourdises, les grossièretés, les turpitudes de langage, de forme, de fond, de matière, toutes les ignorances contenues dans *Jean Canada*, mais en conscience littéraire, je me crois tenu de déclarer au public, mon confesseur, que ce livre est une ignominie, pour la langue, pour l'art, pour l'histoire, pour le sens commun. Et neuf élitons ! Non, je n'y crois pas. Il y a là une supercherie littéraire, ou sinon, je désespère de la langue française et du bon goût et du genre si délicat de l'esprit français. Tel est du moins le sentiment sincère d'un Huron.

* *

Mais Tahourenché, le grand-chef, va s'effacer un instant pour devenir citoyen canadien. A ce titre, le grand nombre, en

ville et au loin, le connaissent sous le nom de Paul : les amis d'enfance l'appellent Tallé.

La tribu huronne est en tutelle pour tout ce qui concerne la propriété foncière. Elle a des terrains à elle, aucun Huron n'a de terrain à soi. Chacun d'eux occupe quelque lopin de terre, avec une maison, que le Conseil lui a cédé sur le domaine, personne n'a de titre que par héritage. Oh ! par exemple, l'héritage est sacré, à tel point qu'une famille venant à s'éteindre, l'héritage tombe en ruines avec elle. Le Conseil seul a le droit d'octroyer des permis d'occupation, et il ne les accorde qu'aux enfants de la tribu, jamais à des étrangers.

La tribu possède à ces conditions : 1o. le plateau du village de la Jeune-Lorette qu'elle occupe ; 2o. les quarante arpents (40 x 40), soit, seize cents arpents en superficie, à environ un mille et demi N.-O. du site de la bourgade ; 3o. le canton *Rocmont* (qui porte bien son nom), dans le comté de Portneuf, au milieu des Laurentides, que le gouvernement lui a cédé en compensation de la seigneurie de Saint-Gabriel dont il s'est emparé, et à laquelle les Hurons prétendent avoir des droits de propriété.

En tout ce qui se rapporte à l'occupation, la possession et l'administration de ces trois coupons de son ancien territoire, les coutumes de la tribu font loi. Une difficulté s'élevant, le Conseil la tranche de main haute, sauf droit d'appel au "Bureau des Sauvages," à Ottawa. On en appelle quelquefois, mais le plus souvent on reste sans réponse, probablement pour la bonne visée politique du maintien patriarcal de la tribu. C'est humanitaire, même lorsque ce n'est pas juste. Le cis individuel ne doit-il pas s'effacer devant l'intérêt général ?

Cependant, le Huron est citoyen canadien, et, du moment qu'il acquiert, en dehors de ce triple enclos où la civilisation a voulu le parquer, des propriétés de servitude politique, du moment qu'il paie loyer, taxes et cotisation à la suffisance des prescriptions de notre loi électorale, il a accès à l'urne du scrutin tout comme les autres sujets canadiens soumis à la couronne d'Angleterre. Paul et Philippe les premiers ont tiré parti de cette position ; d'autres les ont suivis depuis ; toute la tribu y passerait volontiers, pour peu que le gouvernement voulût lui dispenser un octroi assez considérable de bonnes terres, et l'aider à s'y installer avec avantage. Notre adhésion complète à la grande famille nationale serait un appoint valable par l'intelligence, par le cœur plus encore que par le nombre, en même temps qu'elle nous rendrait la vie de famille moins chancelante, moins inquiète, moins troublée par les soubresauts de l'industrie et du commerce.

Au temps des élections politiques, la maladie périodique du régime constitutionnel, Paul est consulté de loin comme de près, et souvent par les plus illustres patients. Il semble, en réalité, qu'il reprend alors le rôle du chef de la médecine, avec son *chichiquois* et ses *totems*, à cette différence près que le *chichiquois* (une noix de coco contenant des graines de *wampum*) est représenté ici par la fortune, et que les *totems* sont des avis mesurés et sages. Plus d'un sénateur, plus d'un ministre se sont sentis soulagés après l'avoir visité, pendant que d'autres le quittaient avec une tache sombre dans l'âme produite par son silence ou des réticences généreuses qui ne leur pronostiquaient rien d'heureux. C'est à la condition de dire la vérité ou de la faire pressentir, quelque rude qu'elle fût, que Paul s'est réservé l'occasion de prononcer fréquemment dans des cas difficiles, que des casuistes éprouvés avaient abandonnés, des arrêts de mort ou de salut politiques, arrêts rarement démentis par les résultats.

En sa qualité de citoyen canadien, Paul a acquis une propriété de plus de cent quarante arpents en superficie, sur la lisière nord-ouest du village huron, bordée vers l'ouest par la frange argentée des rapides de la rivière Saint-Charles ou *Kahir-Koubat*, (rivière aux mille détours), depuis la chute, en remontant, jusqu'au rang voisin des concessions régulières. Au tiers de la profondeur de ce coupon de

terre, sur lequel une ligne limitrophe est tendue vers le nord, droite comme une corde d'arc, la corporation de Québec a ouvert la bouche d'eau de son aqueduc qui fournit toute l'eau dont la ville s'abrouve—une bouche qui, au besoin, crache au nez de la citadelle elle-même—et son nez, on le sait, elle le porte à une hauteur de 315 pieds au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

Dans cet espace de terrain se trouvent compris les pouvoirs d'eau mis en question tout à l'heure, et l'endroit où une station du chemin de fer du lac Saint-Jean devrait être fixée, au grand bénéfice de Québec comme à celui de la localité et des populations adjointes. Une partie de la propriété est en pâturages et en culture, l'autre en bois debout, essence cyprière dominant.

Tout à côté, Philippe s'est bâti une demeure élégante réunissant au confort de la famille tout le luxe de la bourgeoisie.

* *

Enfant de la Forêt, qu'il me soit permis de causer, un instant, de ma sœur, la rivière Saint-Charles, fille des Laurentides. Est-il moins de vingt ou trente lacs qui ouvrent leurs larges bassins, toujours débordants à ses lèvres toujours avides ? On les voit, rangés, çà et là, à tous les étages du versant méridional de la première crête, comme des vases dans une laiterie bien ordonnée, inclinant tous vers elle le surplus de leur abondance. Les anciens les eussent pris volontiers (on a fait les anciens si grands !) pour des coupes de festin, tant ils sont joyeusement entourés de verdure et de fleurs. Mais *Kahir-Koubat*, ma sœur, n'a jamais bu qu'à la coupe du lac *Saint-Charles*, où, pressée dans le giron des Laurentides, elle recueille tendrement le liquide le plus pur au sein des plus belles épaules du Canada.

Un de nos poètes très-estimés, Pamphile Lemay, en a parlé comme suit, il y a plus de dix ans :

Là-bas, sur les hauteurs, au pied des Laurentides, S'éleva, solitaire, un modeste hameau, La rivière Saint-Charles, avec ses eaux limpides Où flotte, çà et là, l'ombre d'un jeune ormeau, Careasse en murmurant le seuil de ce village. Et, quand elle le quitte, on dirait que, de rage, Sur son lit de cailloux, elle s'agite et fuit. Comme un daim effaré qu'une meute poursuit, Dans un gouffre profond qui tout à coup s'entr'ouvre, L'onde vertigineuse arrive avec fureur, Rebondit sur le roc, le déchire et le couvre De flots d'écume et de vapeur."

On me l'a bien gâtée, ma sœur, et je ne saurais dire combien de choses je regrette de ne plus voir en elle et que je ne retrouverai plus jamais. Puissent ces changements, féconder les campagnes environnantes et répandre la prospérité au loin. Dois-je protester de suite contre ces *docks*, ces amas de pierres et de terre, que l'industrie et le commerce (les jaloux !) dressent à son embouchure ? Dois-je crier fort, et tenter d'étouffer les cris assourdissants des locomotives du chemin de fer de la rive nord se roulant et hurlant dans son lit ? Non ; car au lieu de se plaindre, elle sourit à son malheur. N'est-il pas un âge où l'on vit de sacrifices, de devoirs, plutôt que de rêves et de projets ? Ma sœur aura vieilli et je ne m'en suis pas douté.

Voilà ce que je crois, mais sans que je m'en console, sans que je puisse me passer de rappeler le temps où elle était renommée pour les saumons et les truites qu'elle nourrissait, sans compter le menu fretin, anguilles, carpes, poissons blancs, brochets, dorés, perches, brèmes, etc. Que reste-t-il, hélas ! de toutes ces fritures en eau froide ? *Rari nantes*, ou plutôt rien du tout. Qui les a chassées ou détruites ? M. Toussaint, M. Pentland vous diront que c'est la navigation, les travaux du port ; M. Dubeau vous dira que c'est le moulin de M. Tremblay ; M. Giguère prétendra que le poisson a été découragé par des obstructions successives de glaces ; d'autres viendront avec des raisons en apparence plausibles, mais tous me laisseront en présence du fait trop constant et déplorable de la disparition du poisson de la rivière. Et qui le regrette plus que moi ? Songeons donc qu'il y a quinze ans à peine, on capturait des saumons de douze à vingt livres, au pied de la chute même ! La perche de ligne du père Paul, pêcheur renommé de saumon, est changée en quenouille, et de son canot d'écorce on a fait des *cassots* à framboises. O désolation des désolations !

AHATSIARI !